

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 21 septembre 2020, à 18 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Stéphanie Messier, Linda Roy, Annie Pelletier et Claire Gagné, Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré, André Beauregard, David Bousquet et Jeannot Caron

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M^e Hélène Beauchesne, directrice des Services juridiques et greffière

Période de questions

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes et répond aux questions reçues sur le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe en vue de la présente séance, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Résolution 20-457

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre Thériault
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-458

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020

Il est proposé par Pierre Thériault
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 et en autorise la signature par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-459

Journée internationale des personnes âgées – Proclamation



CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1^{er} octobre comme la *Journée internationale des personnes âgées*;

CONSIDÉRANT le thème de cette journée pour 2020 est *Les aînés, moteur de nos communautés*;

CONSIDÉRANT que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe proclame la journée du 1^{er} octobre 2020 comme étant la *Journée internationale des personnes âgées*, afin de sensibiliser la population de la Ville de Saint-Hyacinthe du rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-460

Approbation des comptes

Il est proposé par David Bousquet
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que le Conseil approuve la liste de comptes pour la période du 5 septembre 2020 au 17 septembre 2020 comme suit :

1) Fonds d'administration	2 207 738,48 \$
2) Fonds des dépenses en immobilisations	1 869 531,24 \$
TOTAL :	4 077 269,72 \$

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise par le trésorier de la Ville, ce dernier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-461

Poste de pompage Casavant – Mise à niveau – Demande de certificat d'autorisation au MELCC – Attestations

CONSIDÉRANT que le Conseil a mandaté la firme Les Services EXP inc. pour présenter le projet de remise à niveau et d'agrandissement du poste de pompage Casavant et travaux connexes au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour approbation et autorisation requise et ce, en vertu de la résolution numéro 20-60 adoptée le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par l'ingénieur municipal en date du 16 septembre 2020;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu que le Conseil autorise messieurs Charles Laliberté, directeur du Service du génie, Michel Brodeur, ingénieur municipal ou encore Alexandre Lamoureux, ingénieur de projets, à fournir et à signer les attestations suivantes :

- 1) Pour spécifier que le projet de mise à niveau du poste de pompage Casavant est prévu dans le plan de gestion des débordements approuvé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- 2) Pour présenter un bilan des débits autorisés par le MELCC et des débits autorisés par la municipalité (redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements et des dérivations.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-462

Marche colorée – Fermeture de rues

Il est proposé par Pierre Thériault
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que, dans le cadre de la « Marche colorée », organisée par les corporations de loisirs des quartiers Assomption et Sainte-Rosalie, qui doit se tenir le dimanche 27 septembre 2020, le Conseil autorise la fermeture des rues suivantes, entre 9 heures et 14 h 30 :

- 1) L'avenue Triquet, entre les rues Saint-Maurice et Mercier;
- 2) La rue Mercier, entre les avenues Triquet et de Claire-Vallée.

Par conséquent, madame Joannie Bourgeois, régisseuse aux événements, est autorisée à signer l'entente de services à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-463

Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) 2020-2021 – Soutien à l'accompagnement – Convention d'aide financière

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confié la responsabilité d'effectuer la gestion du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) à Zone Loisir Montérégie inc., pour l'exercice 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 49 797 \$ a été confirmée à la Ville de Saint-Hyacinthe, dans le cadre de ce programme, pour le projet d'accompagnateurs en camps de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphanie Messier
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil approuve la convention d'aide financière avec Zone Loisir Montérégie inc., dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH), pour l'année 2020-2021, pour le soutien à l'accompagnement, telle que soumise.



Par conséquent, madame Hélène Beauchesne, directrice des Services juridiques et greffière, est mandatée à signer ladite convention et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-464

Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations

CONSIDÉRANT les demandes de réfection, d'abattage d'arbres, d'affichage et de construction reçues au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les avis du Comité consultatif d'urbanisme en date du 9 septembre 2020 à l'égard des projets ci-après énumérés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet de rénovation et d'entretien du bâtiment principal sis au 1605, rue des Cascades, soit le remplacement des fenêtres à l'étage, le nettoyage des façades et la restauration des joints de maçonnerie, conditionnellement à ce que le cadre et les meneaux des fenêtres soient de couleur brune;
- 2) Le projet d'abattage de deux arbres (frênes) malades localisés dans la cour avant de l'église Sainte-Rosalie sise au 5330, rue des Seigneurs Est;
- 3) Le projet de remplacement du revêtement de toiture, incluant la tour centrale, du bâtiment sis au 935, avenue du Palais, la modification des lucarnes à fronton et de la chatière ainsi que l'entretien des boiseries (corniches), conditionnellement à ce que les bardeaux soient de type écaille de poisson dans les tons de gris;
- 4) Le projet de démolition partielle du garage annexé au bâtiment principal sis aux 2005-2025, rue Girouard Ouest et la restauration de la partie dégagée du mur;
- 5) Le projet de peinture du revêtement extérieur, du cadrage des fenêtres, des portes et des fascias du balcon du bâtiment principal sis aux 2742-2748, rue Girouard Ouest;
- 6) Le projet de remplacement des balcons arrière du bâtiment sis aux 980-990, avenue de l'Hôtel-de-Ville;
- 7) Le projet de réparation et d'entretien de l'immeuble sur une partie de la façade avant du bâtiment principal sis aux 875-895, boulevard Laframboise;
- 8) Le projet d'installation d'enseigne d'identification au mur ainsi que de lettrage en vitrine pour le commerce « Clic Mobiles » sis au 1280, rue des Cascades, conditionnellement à ce que le lettrage en vitrine soit translucide (retrait des bandes opaques) et que la devanture commerciale (entablement et pilastres) soit repeinte de la même couleur (gris charbon) que le local voisin;
- 9) Le projet d'installation d'une nouvelle enseigne d'identification sur auvent pour le commerce « Pam La Barbière » sis au 433, avenue Mondor, conditionnellement à ce que le numéro de téléphone, d'une largeur d'au plus 30 pouces, soit déplacé au bas de la vitrine de l'établissement;
- 10) Le projet de remplacement du revêtement de toiture (membrane) du bâtiment principal sis au 15365, avenue Gingras, par un revêtement de tôle métallique de couleur brun antique;
- 11) Le projet de plantation d'un arbre de remplacement, à la suite de l'abattage d'un arbre (frêne) en cour arrière du bâtiment sis au 5225, rue Marquette;



- 12) Le projet de démolition du bâtiment principal existant sis au 3490, rue Saint-Pierre Ouest et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages, conditionnellement à ce que le projet reçoive toutes les approbations prévues au règlement numéro 260 relatif à la démolition d'immeubles quant à la demande de démolition complète du bâtiment existant et que le projet soit conforme à toute disposition de la réglementation d'urbanisme applicable;
- 13) Le projet d'abattage d'un arbre (chêne) mort et dangereux, localisé dans la cour latérale gauche (côté nord-ouest) du bâtiment principal au 2205, rue Bobby-Hachey;
- 14) Le projet d'abattage de trois arbres, soit deux frênes malades et un érable dangereux, localisés dans les cours arrière et latérale gauche (côté sud) du bâtiment sis au 2280, rue Bobby-Hachey;
- 15) Le projet de rénovation du revêtement extérieur situé sur l'annexe arrière du bâtiment principal aux 835-845, rue Marguerite-Bourgeoys, conditionnellement à ce qu'un seul type de matériau pour les travaux de rénovation soit utilisé, soit un clin de bois ou de fibre de bois de couleur blanche, doté du même profil et de la même largeur que le clin d'aluminium présent sur les autres façades du bâtiment;
- 16) Le projet d'approbation du plan concept global de la deuxième phase de développement du projet « Le Domaine sur le vert » situé sur l'avenue des Golfeurs et l'impasse du Caddy;
- 17) Le projet de rénovation de la façade avant (côté sud-ouest) du bâtiment principal mixte sis aux 460-462, avenue de l'Hôtel-Dieu, conditionnellement à ce que celle-ci soit conforme aux dispositions du règlement d'urbanisme numéro 350.

L'ensemble de ces projets sont sujets aux conditions établies par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-465

Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un membre externe

CONSIDÉRANT le règlement numéro 4 adopté par le Conseil le 4 février 2002 concernant le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport du chef de la Division planification du Service de l'urbanisme en date du 8 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphanie Messier
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu que le Conseil nomme monsieur Denis Houle, à titre de membre externe, en remplacement de monsieur Dave Joyal, pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme, pour un premier mandat se terminant le 31 décembre 2021, avec possibilité d'un renouvellement pour deux autres années supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-466

Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un secrétaire

CONSIDÉRANT l'article 12 du règlement numéro 4 adopté par le Conseil le 4 février 2002 concernant le Comité consultatif d'urbanisme;



CONSIDÉRANT qu'il est opportun de revoir les nominations de secrétaire et secrétaires substitués dudit Comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu que le Conseil nomme le chef de la Division planification du Service de l'urbanisme, pour agir à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci, le poste de secrétaire substitut sera confié à l'un des techniciens en aménagement du territoire du Service de l'urbanisme.

La présente résolution abroge la résolution numéro 20-154 adoptée le 2 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-467

Règlement régional 05-164 relatif à la protection des boisés – Fonctionnaires désignés adjoints – Nominations

CONSIDÉRANT qu'à la résolution numéro 20-22 adoptée le 20 janvier 2020 par laquelle le Conseil a procédé à l'embauche de madame Julie Guilmain au poste de chef de la Division permis et inspection du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'à la résolution numéro 20-278 adoptée le 19 mai 2020 par laquelle le Conseil a procédé à l'embauche de madame Virginie Goulet au poste d'inspecteur municipal au Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil nomme mesdames Julie Guilmain et Virginie Goulet à titre de « fonctionnaire désigné adjoint » pour l'application du règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-468

Adoption et dépôt du projet de règlement numéro 602 modifiant le règlement numéro 1 prescrivant les règles de régie interne du conseil en ce qui a trait à la date des séances

Il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 602 modifiant le règlement numéro 1 prescrivant les règles de régie interne du conseil en ce qui a trait à la date des séances, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion 20-31

Règlement numéro 602 modifiant le règlement numéro 1 prescrivant les règles de régie interne du conseil en ce qui a trait à la date des séances

Le Conseiller Bernard Barré donne avis de motion du règlement numéro 602 modifiant le règlement numéro 1 prescrivant les règles de régie interne du conseil en ce qui a trait à la date des séances.



Résolution 20-469

Adoption et dépôt du projet de règlement numéro 1600-239 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à diverses dispositions

Il est proposé par Linda Roy
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 1600-239 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Boullé, Sainte-Anne, Centrale et des Oliviers, aux rues Martineau, Delorme, Saint-Antoine, Ferdinand-Daoust et du Tertre, au boulevard Laframboise et aux terrains de stationnement Intact et de l'usine de filtration, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion 20-32

Règlement numéro 1600-239 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à diverses dispositions

La Conseillère Linda Roy donne avis de motion du règlement numéro 1600-239 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Boullé, Sainte-Anne, Centrale et des Oliviers, aux rues Martineau, Delorme, Saint-Antoine, Ferdinand-Daoust et du Tertre, au boulevard Laframboise et aux terrains de stationnement Intact et de l'usine de filtration.

Résolution 20-470

Adoption du second projet de règlement numéro 350-111 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 177-2020 déclarant l'état sanitaire d'urgence sur tout le territoire québécois, le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 20-294 adoptée le 19 mai 2020 en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, l'assemblée publique de consultation sur ce projet a été remplacée par un appel de commentaires écrits;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié à cet effet dans le journal "Le Courrier", édition du 20 août 2020 et sur le site Internet de la Ville;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des commentaires reçus dans les 15 jours suivant la publication de l'avis du 20 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Pelletier
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 350-111 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- d'ajouter et de modifier des définitions;
- de retirer le délai applicable au début des travaux ou de l'occupation suivant l'émission d'un permis ou certificat;
- de retirer l'obligation de déposer une garantie d'exécution lors de travaux de démolition;
- de préciser la largeur applicable pour tout terrain dont la ligne avant est concave;
- de retirer l'obligation de prévoir une superficie minimale d'espace de rangement;



- de revoir les usages commerciaux autorisés en mixité;
- d'ajouter des usages au groupe « Commerce de vente au détail non structurant »;
- de réduire l'empiètement permis d'un balcon, d'une galerie, d'un patio ou d'un escalier extérieur dans une marge arrière;
- d'augmenter de 15 % à 40 % le maximum de l'aire du bâtiment principal, où la hauteur ou le nombre d'étages minimum peut être inférieur à la norme minimale prescrite;
- de retirer la norme minimale de hauteur prescrite pour les annexes à un bâtiment résidentiel;
- d'augmenter la superficie maximale permise des bâtiments accessoires pour un projet résidentiel en copropriété de plus de 7 logements ou chambres;
- de bonifier les dispositions applicables aux conteneurs;
- d'intégrer des dispositions générales aux zones tampons;
- d'assujettir toute nouvelle construction au centre-ville aux dispositions relatives au stationnement hors-rue;
- d'intégrer une distance applicable entre toute case de stationnement et une fenêtre située au sous-sol d'une maison de chambres;
- d'augmenter la largeur maximale permise d'une entrée charretière desservant un usage du groupe « Commerce de gros non structurant »;
- d'exiger un ratio d'une case de stationnement hors-rue par logement pour toute nouvelle construction au centre-ville;
- d'exiger un ratio d'une case de stationnement hors-rue par 40 mètres carrés de superficie de plancher, pour tout usage institutionnel non mentionné spécifiquement;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation mixte 2021-M-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2022-H-24, qu'une partie du territoire actuellement incluse dans ladite zone 2022-H-24 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 2021-M-01 et qu'une partie de la zone d'utilisation résidentielle 2023-H-24 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2019-H-01;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation industrielle 3104-I-21 fasse désormais partie de la zone d'utilisation industrielle 3099-I-21;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4035-H-21 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 4038-M-03;
- d'intégrer des normes de lotissement pour les bâtiments jumelés et en rangée dans la zone d'utilisation résidentielle 2231-H-01;
- d'intégrer des normes de lotissement pour les bâtiments isolés dans la zone d'utilisation résidentielle 5026-H-06;
- d'autoriser l'usage du groupe « Résidence I (1 logement isolé) » dans les zones d'utilisation agricole de type « A-01 », « A-02 », « A-03 », « A-06 », « A-10 », « A-11 » et « A-12 », conditionnellement au respect des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 20-471

Lot 6 353 658 (rue Daniel-Johnson Ouest) – Yvon Marcil et Les Constructions Robert Robin inc. – Vente en faveur de la Ville

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des Services juridiques en date du 15 septembre 2020;

Il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que le Conseil approuve le projet d'acte de vente soumis par Me Jean-François Lafontaine, notaire, en date du 10 septembre 2020.

Par cet acte, monsieur Yvon Marcil et Les Constructions Robert Robin inc. vendent à la Ville de Saint-Hyacinthe, le lot numéro 6 353 658, au cadastre du Québec, du côté nord de la rue Daniel-Johnson Ouest, près du boulevard Laframboise, pour un prix de 100 000 \$, avant taxes, selon les conditions apparaissant à la promesse de vente signée en date du 22 janvier 2020.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'acte à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 20-472

Terre en culture – Ferme Porgilaine s.e.n.c. – Renouvellement de bail

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des Services juridiques en date du 8 septembre 2020;

Il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil approuve le renouvellement du bail entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Ferme Porgilaine s.e.n.c. en ce qui a trait aux terres en culture situées sur les lots numéros P 5 956 400, P 1 299 188 et P 1 295 832, au cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 11.4887 arpents carrés, dans le secteur au sud du boulevard Laurier Est, près du Boisé des Douze.

Le bail est consenti pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, moyennant un loyer de 104,04 \$ l'arpent carré en 2021, plus les taxes applicables et un loyer de 106,12 \$ l'arpent carré en 2022, plus les taxes applicables.

L'épandage aérien de pesticides, d'herbicides ou de produits connexes est prohibé sur les terres louées. La protection des bandes riveraines doit être respectée selon la réglementation en vigueur. Aucun arbre ou arbuste ne peut être coupé sur les lieux loués.

La Ville se réserve le droit de mettre fin au bail en tout temps, sur une partie ou la totalité de la terre, sans avoir à payer aucune compensation au locataire et sans que celui-ci puisse exiger des dommages, sur préavis écrit de trente jours.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer le bail à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité



Documents déposés

Le Conseil prend acte du dépôt des documents suivants :

- A) Lettre du ministère des Affaires municipales et d'Habitation confirmant une aide financière de 25 200 000 \$ pour le projet de mise aux normes de l'usine d'épuration, dans le cadre du sous-volet 1.2 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau;
- B) Lettre du ministère de la Culture et des Communications confirmant une aide financière de 57 375 \$, dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux pour la réalisation d'études ou le développement d'outils permettant la planification du projet intitulé Le musée d'art social;
- C) Lettre de Zone Loisir Montérégie inc. informant la Ville de Saint-Hyacinthe que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a accordé une subvention de 49 797 \$, dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH), pour l'année 2020-2021, pour le projet d'accompagnateurs en camps de jour;
- D) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
- E) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis de bar pour l'établissement situé au 2720, avenue Beauparlant.

Résolution 20-473

Levée de la séance

Il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que la séance soit levée à 19 h 42.

Adoptée à l'unanimité